



ARCANGUES ARRANGOITZE

MAIRIE HERRIKO ETXEA

Arcangues, le 14 juin 2024.

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie d'Arcangues, le

Mardi 18 juin 2024
A 19h30 à la Salle d'honneur de la Mairie

ORDRE DU JOUR (sous réserve de modifications) :

Adoption du PV de la séance du 11 avril 2024

I- Affaires générales et ressources humaines :

- 1- Autorisation de signature de la Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
- 2- Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction, de suivi et de contrôle des changements d'usage entre la commune d'ARCANGUES et la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- 3- Autorisation de signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Bassussarry et la Commune d'Arcangues pour la réalisation d'une voie verte

II- Finances publiques :

- 1- Tarifs de la billetterie et des entrées pour les manifestations estivales organisées en 2024
- 2- Compte Financier Unique 2023 – Désignation du président de séance
- 3- Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget principal
- 4- Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Arrangoitze »
- 5- Affectation du résultat du budget général
- 6- Budget général : décision modificative n°1
- 7- Budget annexe locaux commerciaux : décision modificative n°1
- 8- Budget annexe vente d'objets : décision modificative n°1
- 9- Présentation et vote du budget annexe « Arrangoitze » 2024
- 10- Fongibilité des crédits
- 11- Territoire Energie 64 : Remplacement d'un candélabre HS – AO6 – ALLEE DU PETIT BOIS. Affaire n° 24GEEP147
- 12- Adoption du règlement intérieur et de la tarification des services périscolaires de la Commune d'Arcangues pour la période 2024 - 2025
- 13- Adoption du règlement Intérieur du « local jeunes » pour l'année 2024 - 2025

III- Intercommunalité

14- Débat sur les orientations générales du RLPi

IV - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation du conseil municipal qui lui a été accordée pour accomplir certains actes de gestion courante - (délibération en date du 23 mai 2020). Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L2122-22 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,


M. ECHEVERRIA Philippe.